



**Pas-de-Calais**  
Maison Départementale  
des Personnes Handicapées  
Groupement d'Intérêt Public

Arras, le 4 juillet 2017

Pôle Accès aux droits

Dossier suivi par :  
Marie France LABRUYERE

Tél : 03.21.21.84.00  
Fax : 03.21.60.91.13

Courriel :  
labruyere.marie.france  
@mdph62.fr

[www.mdph.pasdecalais.fr](http://www.mdph.pasdecalais.fr)

Madame PRISCILLIA BLOQUEL  
5 RUE ARTHUR LAMENDIN  
62220 CARVIN

Objet : Demande d'orientation scolaire  
Dossier n° 1305629 (à rappeler dans toute correspondance).  
Concernant l'enfant Enzo VERHENNEMAN né le 27/04/2005.

Madame,

Vous avez déposé une demande d'orientation scolaire, reçue le 20 juin 2017 pour l'enfant Enzo VERHENNEMAN.

Compte tenu de l'évaluation de sa situation, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) réunie le 22 juin 2017 a décidé de l'orienter en septembre 2017 en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) jusqu'à la fin du Cycle 3.

La présente décision est transmise à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) chargée de l'affectation.

En cas de contestation de cette décision, vous pouvez demander à bénéficié de la procédure de conciliation (procédure conseillée) ou exercer un recours contentieux, selon les modalités précisées en annexe.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de la CDAPH,  
La responsable de pôle,

Dorothée CHOISY

Parc d'activités des Bonnettes  
9 rue Willy Brandt - BP 90266  
62005 Arras Cedex



académie  
Lille  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pas-de-Calais  
éducation  
nationale

assin de LENS  
SH

ossier suivi par :  
MMERMAN Anne

enseignant référent  
secteur de CARVIN

3 21 74 99 35

.i62ercarvin@ac-lille.fr

ureau : Collège St  
ibert  
ue Pantigny  
820  
BERCOURT

## NOTIFICATION DE NON AFFECTATION EN ULIS - COLLEGE

Collège :

Nom de l'élève : VERHNEMAN  
Prénom : Enzo  
Né(e) : 27/04/2005

Classe suivie en 2016/2017 : ULIS-école, école Montaigne, CARVIN

Domicile de l'élève : 38 avenue Montaigne – 62 220 CARVIN

Madame, Monsieur,

Suite aux décisions d'orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) du 22/06/17 la Commission d'Affectation et de Régulation s'est réunie le jeudi 23 juin 2017.

En raison d'un grand nombre de demandes, elle n'a pu prononcer pour l'instant l'admission de votre enfant en ULIS.

A partir du 04/09/17, votre enfant sera accueilli en SEGPA et dans l'attente d'une affectation conforme à la décision de la CDA, un accompagnement personnalisé sera organisé de façon à prendre en charge ses difficultés.

L'enseignant référent reprendra contact avec vous pour déterminer avec quel accompagnement votre enfant sera pris en charge à la rentrée.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur mes salutations distinguées.

Le 04/07/17

Le Directeur Académique  
des services de l'Education Nationale du Pas de Calais  
par délégation, l'Inspecteur de l'Education Nationale  
de Lens ASH  
Philippe WECXSTEEN

Copie : CDO Lens